



Municipalité de Saint-Gilles

Employés saisonniers au Centre récréatif

TYPE DE POSTE

Régulier à temps partiel

SERVICES

Services des Loisirs

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Sous la supervision du responsable attitré, la ou le titulaire doit :

- Faire l'entretien des équipements et des bâtiments et s'assurer de la propreté des lieux ;
- Assurer le fonctionnement des systèmes de chauffage et de réfrigération à l'aréna ;
- Effectuer des tâches manuelles diversifiées reliées aux activités des services ;
- Assurer un service aux activités présente
- Conduire et opérer l'équipement tel que resurfaceuse
- Assurer le respect des règlements sur les lieux des activités ;
- Faire la fermeture complète

EXIGENCES ET QUALITÉS REQUISES

Détenir les connaissances et aptitudes dans les sphères suivantes :

- Avoir un sens de la planification et de l'organisation efficiente du travail.

Habilités :

- Conduire et opérer les différents appareils motorisés ;

- Autonomie et débrouillardise, car la personne pourra être appelée à travailler seule.

Bonne santé et endurance physique (l'employeur se réserve le droit d'exiger un bilan médical).

Être ouvert aux changements de pratiques et technologiques.

HORAIRE DE TRAVAIL

De septembre à avril : Un horaire régulier d'environ 15 heures/semaine du vendredi au dimanche.

CONDITIONS SALARIALES

Les conditions salariales seront déterminées en fonction de l'expérience, en respect de la politique salariale en vigueur.

Le dépôt de candidature doit être effectué par voie électronique à :
mlarente@stgilles.net

Si vous avez des questions communiquez au 418-888-3863